

Infirmier.ère.s en colère !



GRÈVE DES NOUVEAUX SOINS

Du 16 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023

CONVERGENCE INFIRMIÈRE APPELLE LES INFIRMIÈRES ET LES INFIRMIERS LIBÉRAUX À S'UNIR ET À SE MOBILISER DU 16 DÉCEMBRE AU 1^{er} JANVIER ET AINSI À NE PRENDRE AUCUN NOUVEAU PATIENT CES JOURS-LÀ.

► **Les infirmières et les infirmiers libéraux sont à la fois épuisés, écœurés et en colère. De nombreux sujets font que les IDEL sont aujourd'hui à bout :**

- l'article 44 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui permet de fixer un indu de façon forfaitaire par extrapolation à tout ou partie de l'activité. Tout cela a été adopté à coup de 49.3, sans aucun débat. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Nous sommes considérés par principe comme des fraudeurs et des coupables,
- aucune revalorisation de nos actes depuis plus de 10 ans ce qui a entraîné une perte de 20% de pouvoir d'achat,
- l'explosion du prix des carburants,
- le BSI,
- la pénibilité croissante du métier.

► **Obligés de travailler plus pour gagner moins, les infirmières et les infirmiers libéraux sont-ils condamnés à mourir au travail ? Les IDEL qui répondent présents 7 jours sur 7, 365 jours par an sur tout le territoire national réclament une juste reconnaissance de leur investissement et de leurs compétences et que les revendications du terrain soient prises en compte. Aussi, Convergence Infirmière demande que :**

- les indus ne soient pas calculés par extrapolation et l'article 44 du PLFSS 2023 ne soit donc pas appliqué,
- tous nos actes courants (AMI, AIS, BS) soient revalorisés à hauteur des pertes liées à l'inflation,
- l'IFD soit porté a minima à 4€ comme certains déplacements des kinés,
- le BSI soit revu avec notamment un 4^e forfait, la division à la demi-journée et la maîtrise de l'algorithme,
- la majoration dimanche et jours fériés soit étendue au samedi,
- le cumul des majorations nuit et jours fériés soit possible,
- tous nos rôles soient véritablement reconnus,
- la pénibilité du métier infirmier actée avec un départ en retraite possible dès 60 ans et à taux plein à 62 ans.

>>> Convergence Infirmière appelle à la mobilisation la plus large et s'associera aux divers mouvements qui s'organisent dans les territoires.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN



convergenceinfirmiere.com